Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 022-212202121-20260717-DEL20260707-DE

MAIRIE DE PLOUËC-DU-TRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUËC-DU-TRIEUX

Séance du lundi 13 Juillet 2026
Date des convocations : 06 Juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi treize juillet deux mille vingt-six à neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX, Maire.

Etaient présents :

Vincent LE MEAUX	Nelly BOUTTERIN	Sylvie DELHOMMEAU
Jean-Luc LE PALANTON	Alain BIA	Claude LE GUYADER
Josette FOULON	René-Loïc ALIX	Kevin PAULIC
Nelly BOUTTERIN	Marie-Andrée DERRIENNIC	Sophie DELACOUR

Alain BOUGET, absente et excusé, a donné procuration à Alain BIA
Christophe JEGOU, absent et excusé a donné procuration à Jean-Luc LE PALANTON
Lydie JACQUES, absente et excusée a donné procuration à Kevin PAULIC

Nelly BOUTTERIN a été désignée secrétaire de séance.

DEL 2026-07-07 – Service périscolaire – révision des tarifs Cuisine Centrale Mutualisée

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commune de **Plouëc-du-Trieux**, par l'intermédiaire de sa cuisine centrale mutualisée, assure la préparation des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire et du service périscolaire communal, ainsi que la fourniture de repas à plusieurs structures extérieures partenaires ;

Considérant que les tarifs actuellement en vigueur sont fixés comme suit :

Catégorie de repas	Tarif actuel
Repas enfant	3,40 €
Repas adulte	5,50 €

Considérant l'augmentation du coût des denrées alimentaires, des fluides, de l'énergie ainsi que des charges générales de fonctionnement de la cuisine centrale ;

Considérant qu'il convient de procéder à une revalorisation modérée des tarifs afin de tenir compte de l'évolution de ces charges, tout en préservant un coût raisonnable pour les familles et les collectivités ou organismes bénéficiaires ;

Considérant que cette révision s'appliquera aux repas servis au sein des services communaux de Plouëc-du-Trieux, ainsi qu'aux repas préparés par la cuisine centrale mutualisée et livrés aux structures extérieures bénéficiaires, notamment les écoles de Ploëzal et de Runan, ainsi qu'à l'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) de Ploëzal ;

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 022-212202121-20260717-DEL20260707-DE

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité, par 15 voix pour :

- **APPROUVE** la révision des tarifs des repas préparés par la cuisine centrale mutualisée.
- **FIXE** à compter du **01/09/2026** , les tarifs comme suit :

Catégorie de repas	Nouveau tarif
Repas enfant	**3,47 €**
Repas adulte	**5,60 €**

Ces tarifs seront applicables aux repas servis dans le cadre des services communaux de restauration ainsi qu'aux repas fournis aux structures extérieures bénéficiaires par la cuisine centrale mutualisée.

Fait et délibéré, le lundi 13 Juillet 2026

Le Maire,

Vincent LE MEAUX

La secrétaire de séance

Nelly BOUTTERIN